



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-TROIS JUILLET, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Claude CHARBONNIER, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juillet 2026

Membres élus : 15 – membres en fonction : 15

Les membres présents (13) : Claude CHARBONNIER, Mireille CHAPUS, André BOCHET-CADET, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Aude BARANNE, Yoann BOLLARD, Isabelle BELLEVILLE, Guillaume PERISSE, Julie FAVRE-BONVIN, Estelle VERDIER, Emilie BRUNET, François MARGUERET, Emmanuel PIEGAY ;

Procuration (0) :

Absents (2) : Jérémy BROSEAU Bouchra CHOMBART ;

Guillaume PERISSE a été élu secrétaire de séance.

N°2026/056-23/07

Objet : ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES – Création de poste – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'Assemblée Délibérante de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

La délibération portant création d'emploi permanent doit préciser :

Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé,

La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être occupées par un agent contractuel, dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le conseil municipal en date du 22 avril 2024,

Considérant l'augmentation des inscriptions des enfants en classe maternelle pour la rentrée scolaire 2026,

Considérant qu'un seul poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) n'est pas suffisant,

Considérant que les besoins des classes maternelles nécessitent la présence de 2 ATSEM avec le corps enseignant,

Considérant la demande de mise en disponibilité acceptée par le maire d'un agent d'Animation ayant les fonctions d'ATSEM à compter du 1^{er} septembre 2026,

Considérant la candidature spontanée d'une personne inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe N° 2026-21,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L313-1 et suivants ;

Vu le tableau des emplois adopté par délibération 2024/026-22/04 du 22 avril 2024,

Vu le budget Principal 2026 adopté par délibération n°2026/019-14/04 du 14 avril 2026,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2025/053-24/07 en date du 24 juillet 2025,

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent de catégorie C dans le cadre d'emploi des ATSEM pour tous les grades à temps complet pour assurer sa gestion, à compter du 1^{er} septembre 2026.

DEL2026/056-23/07 (suite)

Création poste ATSEM – tableau effectifs

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) permanent à temps complet 35/35^{ème} (catégorie C) pour le soutien aux professeurs des classes maternelles, le service du repas au restaurant scolaire et la garderie périscolaire du soir
- **DECIDE** que le tableau des effectifs est modifié en annexe
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Claude CHARBONNIER

Le secrétaire de séance
Guillaume PERISSE



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAOIE LE 28/07/2026
ET PUBLICATION LE 28/07/2026

DEL2026/056-23/07 (suite)

Création poste ATSEM – tableau effectifs

ANNEXE : tableau des effectifs

SERVICE ECOLE - PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS					
EMPLOI	GRADES ASSOCIES	CAT	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
ATSEM	Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
ATSEM	Principal 2 ^{ème} classe	C	0	1	TC
RESPONSABLE CUISINE ET REFECTOIRE – ANIMATEUR GARDERIE PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS	Agent territorial d'animation	C	1	1	TC
ASSISTANT CUISINE REFECTOIRE ANIMATEUR GARDERIE PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS	Agent territorial d'animation	C	1	1	TC
ASSISTANT CLASSE MATERNELLE ANIMATEUR GARDERIE PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS	Agent territorial d'animation	C	0	0	TC
ASSISTANT CLASSE MATERNELLE ANIMATEUR GARDERIE PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS	Adjoint Territorial d'Animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	TC
RESPONSABLE DU SERVICE ECOLE DIRECTION CENTRE DE LOISIRS	Animateur	B	1	0	TC
RESPONSABLE DU SERVICE ECOLE DIRECTION CENTRE DE LOISIRS	Animateur Principal 1 ^{ère} classe	B	0	1	TC
SERVICE ADMINISTRATIF					
ACCUEIL ETAT CIVIL ASSISTANCE COMPTABILITE	Adjoint administratif territorial	C	1	1	TC
RESPONSABLE SERVICE URBANISME	Adjoint Administratif Territorial principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
DIRECTION DES SERVICES	Attaché	A	1	0	TC
DIRECTION DES SERVICES	Attaché Principal	A	0	1	TC
SERVICE TECHNIQUE					
CHEF EQUIPE VOIRIE ENTRETIEN DES BATIMENTS SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT ESPACES VERTS	Agent maîtrise principal	C	1	1	TC
AGENT POLYVALENT	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
SERVICE BIBLIOTHEQUE					
GESTION BIBLIOTHEQUE	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	TC
GESTION BIBLIOTHEQUE	Adjoint du patrimoine	C	0	1	TC

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le 28/07/2026

S²LOW

ID : 074-217400035-20260723-DEL2026056-DE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2026056
Objet :	CREATION POSTE ATSEM + TABLEAU MODIFICATION EFFECTIFS DEPUIS DECEMBRE 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	074-217400035-20260723-DEL2026056-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20260723-DEL2026056-DE-1-1_0.xml	text/xml	896 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026.056 CREATION POSTE ATSEM MODIF TABLEAU EFFECTIFS.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20260723-DEL2026056-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	207.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 juillet 2026 à 07h59min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juillet 2026 à 07h59min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 juillet 2026 à 07h59min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 juillet 2026 à 07h59min55s	Reçu par le MI le 2026-07-28

